

249

mars 2015  
mensuel  
mubw.be

# espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon



Interview de Carlo Di Antonio, ministre :  
**« Il est plus que temps de  
simplifier la manière  
d'aménager notre territoire »**

**MOBILITÉ**Toute une commune  
en zone 30, est-ce réaliste ?**LOGEMENT**Pourquoi personne n'habite  
au-dessus des commerces**CULTURE BW**Théâtre Jeune Public  
Ottokar<sup>VI</sup>



## Des chantiers d'envergure

Si la vision de l'aménagement du territoire du ministre Carlo Di Antonio a déjà fait l'objet de quelques articles de presse, un retour sur certaines questions majeures semblait essentiel et digne d'intérêt. Il faut dire que les chantiers auxquels il s'est attaqué ne sont pas des moindres. Parmi eux, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) dont la révision est en cours et le CoDT attendu pour le 1<sup>er</sup> octobre (?) avec quelques changements importants : les délais de rigueur, la suppression du périmètre U, la mise en place de nouveaux outils (zones d'enjeu communal et zones d'enjeu régional), la simplification des procédures en matière de site à réaménager...

La lutte contre l'étalement urbain reste une de ses principales préoccupations, mais avec une vision différente de son prédécesseur. La création des nouvelles zones ZEC et ZER auront un rôle important à jouer. « Toutes les deux pourront entraîner une modification du plan de secteur en un an », dit-il. Une chose est sûre : un temps de formation et d'appropriation sera bien utile à chaque secteur concerné.

> Catherine Vandenbosch

03	En deux mots
04	Dossier Di Antonio : "Ma priorité est de répondre aux besoins"
07	Débat Mettre toute une commune en zone 30, est-ce réaliste ?
08	Logement Pourquoi personne n'habite au-dessus des commerces
10	Publication Plongée dans une ferme pas comme les autres
11	Immobilier Prix en recul : le marché brabançon a atteint un palier
12	Théâtre Jeune Public Ottokar <sup>VI</sup> en Brabant wallon
14	Théâtre Jeune Public Titane et le monde du spectacle, un amour infini
15	Épinglé pour vous... L'agenda du mois
16	Midi de l'urbanisme Espace public : qui doit décider ?

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Édith Grandjean - Coordination : Catherine Vandenbosch, Xavier Attout, Marie-Pierre Uenten (culture BW) - Rédaction : X. Attout, C. Dunski, C. Vandenbosch  
Équipe de la Maison de l'urbanisme : C. Vandenbosch, A. Chevalier, X. Attout, A. Leux - Président de Maison de l'Urbanisme : Mathieu Michel  
Maquette : [www.doublepage.be](http://www.doublepage.be) - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jcbgam - Tirage : 7 700 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - Contact : 010 62 10 30 ou [m.urbanisme@ccbww.be](mailto:m.urbanisme@ccbww.be) - Site internet : [www.mubw.be](http://www.mubw.be) - [www.ccbww.be](http://www.ccbww.be)

Espace-vie est publié avec le soutien de la Wallonie et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 10 €/an hors Brabant wallon (877-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. Dessin : Marco Paulo. Photo de couverture : D. R.

0

Le nombre d'accidents relevé aux abords de passages à niveaux en Brabant wallon en 2014. Avec Bruxelles, il s'agit de la seule province belge dans cette situation. Le Brabant wallon compte encore une quarantaine de passages à niveau, qui seront progressivement supprimés..

### Une extension en verre pour la Chapelle Reine Élisabeth

La Chapelle musicale Reine Elisabeth, située à Waterloo, dispose depuis fin janvier d'une nouvelle aile. Une extension architecturalement marquante qui ressemble à un grand miroir allongé horizontalement. Les deux bureaux d'architectes (L'Escaut, Synergy International) ont repris la thématique de la musique dans la nature en transposant une partition d'Eugène Ysaÿe sur ce grand miroir. Cette extension ajoute vingt studios de résidence pour les jeunes talents et trois studios de musique. L'investissement avoisine 10,5 millions d'euros.



### LLN : le Park & Ride attend son échappatoire

Le Park & Ride de Louvain-la-Neuve est en pleine construction (2 338 places plus 947 pour le futur quartier Courbevoie). Ce chantier de 35 millions d'euros, impressionnant, devrait être terminé au printemps 2016. Pour rappel, ce parking doit permettre aux navetteurs bloqués sur l'autoroute E411 d'opter pour le Réseau express régional (RER) vers Bruxelles. Son utilité a déjà été critiquée par le collectif Urbaverkoi. L'association des habitants s'inquiète aujourd'hui de ne voir aucun budget prévu pour la voirie à créer entre le parking et la E411. « *Un maillon capital pour la mobilité* », estime-t-elle.

### De nouvelles primes pour isoler son logement

Un nouvel arsenal de primes entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril en Wallonie pour isoler et rénover son habitation. Le gouvernement a souhaité simplifier un système obsolète. Le nouveau système s'organisera autour de deux packs de primes pour l'énergie et la rénovation. Précisons que ces primes seront uniquement accordées si votre habitation a vingt ans au minimum. Le niveau de ces aides dépendra de vos revenus : il y aura quatre fourchettes de revenus pris en compte, de moins de 21 900 euros et jusqu'à 93 000 euros. Le montant précis des primes n'est pas encore connu. On sait seulement que le budget global passera de 65 à 40 millions par an.

**« Le projet d'extension du Port de Clabecq prévoit d'impermabiliser une zone d'activité économique. C'est tout simplement dangereux et inconscient. »**

Guy Jadin, président de l'association SOS Inondations.



> Les Nivelles-Navettes ne rouleront désormais plus pendant la semaine. Ces bus intra-urbains qui circulaient gratuitement dans la cité acclotée coûtent trop cher. Ils ne circuleront plus que le samedi matin, jour du marché hebdomadaire.

> La Maison de l'urbanisme présente actuellement à Wavre son exposition photos reprenant une série de projets architecturaux remarquables en Brabant wallon. Expo à découvrir dans les couloirs de la Maison du notariat du Brabant wallon et de l'Association des architectes du Brabant wallon situés place Bosch.

Le ministre de l'Aménagement du territoire dresse les grands axes de son action

# « Ma priorité est avant tout de répondre aux besoins »

Attention, gros chantier. La manière d'aménager le territoire wallon se verra sérieusement modifiée d'ici quelques mois. Nouvelle vision, nouveaux outils, nouvel état d'esprit. Le travail ne manque pas pour répondre aux défis démographiques et urbanistiques. Tour d'horizon avec Carlo Di Antonio.

**S**econd strapontin ministériel pour Carlo Di Antonio. Ce bio-ingénieur de 42 ans a décroché en juillet dernier les portefeuilles de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Mobilité. Il s'attèle depuis lors à remettre un peu d'ordre dans le travail développé par son prédécesseur, l'Écolo Philippe Henry. Avec une vision qui semble plus pragmatique que dogmatique. **En quoi votre vision de l'aménagement du territoire wallon diffère-t-elle de celle de Philippe Henry ?**

La priorité est de répondre avant tout aux besoins. La législation actuelle (NDLR : Cwatupe) est compliquée et pose des problèmes sur le terrain. Notamment en matière de délai d'octroi de permis. Il est aujourd'hui plus aisé de construire à l'extérieur d'une ville que de densifier les centres urbains car les procédures y sont beaucoup plus complexes. Cette complexité génère le contraire de ce que l'on souhaite développer. À savoir densifier les villes et enrayer l'étalement urbain. **Tout le monde le sait, la Wallonie va devoir absorber une hausse démographique importante d'ici à 2030. Comment comptez-vous y répondre ?**

Notre priorité est, dans un premier temps, de reconstruire la ville sur la ville. De s'attaquer en priorité à ces chancres urbains et aux friches industrielles qui sont idéalement situés. Il faut avant tout dynamiser et rénover les quartiers urbains existants. Ensuite, on envisagera la création de nouveaux quartiers voire de villes nouvelles.

**En quoi votre approche de la lutte contre l'étalement urbain diffère-t-elle de celle de votre prédécesseur ?**

Nous n'utilisons pas les mêmes outils pour y

parvenir. Philippe Henry privilégiait le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) et les périmètres U (NDLR : délimitation de noyaux centraux). Nous mettons davantage l'accent sur deux nouvelles zones (zone d'enjeu communal et zone d'enjeu régional), et sur le plan de secteur.

**Même si cela évolue, le Belge reste amoureux de sa villa « quatre façades ». Comment l'encourager à y renoncer ?**

Il faut être intransigeant sur les modifications du plan de secteur en dehors des zones d'enjeu communal. Le plan de secteur

**« Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'argent mais de facilité administrative. Les procédures sont trop complexes. »**

a identifié des zones bâtissables en dehors des villes et villages. Nous ne savons bien évidemment rien y changer aujourd'hui. Cette partie sera bâtie. Il faut l'accepter. Nous ne disposons pas de centaines de millions d'euros pour indemniser les gens. Pour éviter un étalement qui irait plus loin que celui-là, il ne faut pas octroyer des modifications de plans de secteur pour des projets immobiliers situés en dehors des centres urbains.

**Que devient le SDER ?**

Sa révision est en cours et la nouvelle version sera dévoilée à la fin de l'année. Il se dénommera dorénavant Schéma de développement du territoire. J'adhérais à la note d'orientation développée par Philippe Henry sur le SDER. Par contre, elle était accompagnée d'un certain dirigisme vis-à-vis des communes. Nous resterons de notre côté au niveau d'un schéma régional qui doit orien-

ter les schémas élaborés au niveau local.

**Par rapport à Philippe Henry, peut-on dire que vous redonnez les clés de l'aménagement du territoire aux communes ?**

Oui. C'est le bon niveau de pouvoir pour prendre ce type de décision. La politique dirigiste ne fonctionne pas. L'exemple de l'éolien est parlant. Quand nous avons souhaité faire une carte de l'éolien, il y a eu une levée de boucliers des communes. J'ai la réputation d'être le plus Écolo des CDH, mais je n'ai pas cette vision du dirigisme de la Région qui va tout régenter avec un grand fonctionnaire de l'aménagement du territoire qui détermine qui fait quoi et à quel endroit. Cela ne fonctionne pas.

> **Propos recueillis par Xavier Attout**



# « Créons des villes nouvelles et exemplaires ! »

**L'idée de créer des villes nouvelles est-elle toujours prioritaire ?**

*Nous ne l'oublions pas... Avec les outils que nous allons mettre en place, la densification des noyaux existants peut répondre à une partie des défis démographiques. Soit la création de logements pour environ 200 000 personnes. Que faire des 200 000 autres ? Nous allons encourager l'émergence de deux ou trois nouveaux pôles plutôt que de voir la population se disperser sur tout le territoire.*

**Comment classifiez-vous par exemple la réhabilitation du site des forges de Clabecq, qui entrainera à terme l'arrivée de 6 000 à 8 000 habitants. Un nouveau quartier ou une nouvelle ville ? Car la frontière semble mince...**

*La limite entre quartier nouveau et ville nouvelle est réduite. La dénomination « ville nouvelle » dérange certains car elle s'assimile à une nouvelle entité administrative et politique. Ce qui n'est pas le cas. On devrait donc davantage parler de quartier que de ville. Mais si on juge par contre à l'importance du projet, créer un quartier de 20 000 habitants s'assimile davantage à une nouvelle ville.*

**Quel est l'objectif de l'étude commandée auprès de trois universités (ULB, UCL, ULG) ?**

*Il s'agit d'identifier d'ici le mois de juin les localisations destinées aux villes nouvelles ou, à tout le moins, aux nouveaux quartiers. Nous lancerons ensuite un appel aux com-*

*munes mentionnées, de manière à voir si cela les intéresse. Et nous croiserons les deux. L'idéal serait d'avoir lancé une dynamique et une réflexion sur trois ou quatre endroits d'ici la fin de la législature. Ce gouvernement est actuellement dans une vision prospective. Ensuite, lors de la législature suivante, cela basculera dans le domaine privé pour assurer la concrétisation du projet. La demande est en tout cas là : je reçois quantité de propositions de promoteurs ou de communes me signalant des grands espaces qui pourraient accueillir une ville nouvelle.*

**À quel type d'extension de ville peut-on s'attendre ?**

*On veut y développer une ville exemplative en termes de mixité, de mobilité, d'énergie. Ces quartiers seront à énergie positive. On pourra y produire la totalité des légumes dont la population a besoin. Attention, ce ne sera pas une ville élitiste ou une grande cité de logements sociaux. Mais nous pourrions arriver à un coût de logement peu élevé à l'achat et à l'usage. Ce seront aussi des villes intelligentes, exemplaires en termes d'architecture.*

**Des localisations déjà en vue ?**

*À priori, il pourrait y avoir une demande à proximité du Grand-Duché. Une autre piste nous mènerait dans le nord du Hainaut, à la frontière du Brabant wallon, où la liaison serait aisée avec le RER. On verra ce qui ressortira de cette étude.*

> X. A.

interview

## « Il n'y a plus de vision territoriale »



Philippe Henry, député wallon.

L'ancien ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry, est aujourd'hui député wallon. Il suit avec attention le détricotage des politiques qu'il a mises en oeuvre.

**> Le discours de Carlo Di Antonio vous semble-t-il éloigné du vôtre ?**

*Il y a clairement eu une réappropriation du discours que nous avons porté lors de la dernière législature. La lutte pour l'étalement urbain n'était par exemple pas une priorité avant mon arrivée comme ministre. Or, il s'agit d'un principe acquis aujourd'hui. Par contre, ce qu'il ne s'est pas réapproprié, c'est le contenu des réformes : à savoir le CoDT et le SDER. Le premier outil a été revu par le gouvernement actuel, le second est en attente d'une réforme.*

**> Que pensez-vous de la révision du CoDT ?**

*Il avait deux grands objectifs : une simplification des procédures et la mise à disposition d'outils au service du territoire. Ce dernier volet n'est plus du tout développé. Les périmètres U sont passés à la trappe et ils veulent revoir le projet de SDER, qui sera moins précis. Les communes devront s'y référer bien moins souvent. L'outil a été simplifié mais au profit d'un discours moins clair. En fait, le cabinet Di Antonio mise tout sur le plan de secteur, or cela ne permettra pas de limiter l'étalement urbain.*

**> En quoi la vision de l'aménagement du territoire wallon de Carlo Di Antonio diffère-t-elle de la vôtre ?**

*Elle est clairement moins ambitieuse par rapport à la manière de restructurer le territoire. J'ai l'impression que le travail de simplification du code n'aura servi à rien si les outils de mise en œuvre ne sont plus accessibles. Il n'y a pas de volonté de mettre en place une démarche dynamique.*

**> Pourquoi ?**

*Car il n'y a plus de vision régionale. Le pouvoir revient aux communes. C'est la victoire du sous-localisme. Le SDER sera réservé aux projets de plus de 15 ha. Bref, il n'y en a pas en Wallonie. Les outils de lutte contre l'étalement urbain ont disparu.*

**> Les villes nouvelles, c'est un coup de com ?**

*Oui, clairement. Plus personne n'imagine que l'on va créer une ville au milieu de nulle part, comme cela a été le cas pour Louvain-la-Neuve. Par contre, on verra apparaître de nouveaux quartiers, reliés à un noyau urbain. Comme à Seraing ou à Clabecq.*

> X. A.



Une des priorités de Carlo Di Antonio est de reconstruire la ville sur la ville, en privilégiant en premier lieu la réhabilitation des chancres urbains. © D. R.

# Incertitudes autour de l'entrée en vigueur du Code au 1<sup>er</sup> octobre

## « Revoir le CoDT était une nécessité »



**Carlo Di Antonio, effectuer une révision de la réforme du Code du développement territorial quelques mois après son approbation, était-ce une obligation ?**

*Oui. En arrivant, nous nous sommes retrouvés face à un chantier grand ouvert et inabouti. La révision du SDER n'avait pas fait l'objet d'un accord. Pour le CoDT, un texte décrétal a été adopté mais il était vivement critiqué, avec des insécurité juridiques. Et aucun arrêté d'application n'avait été approuvé. La partie réglementaire n'existait donc pas. Le travail effectué ces derniers mois par notre cabinet a donc été considérable.*

**Le PS et le CDH étaient déjà au gouvernement lors de la dernière législature. Pourquoi ne pas avoir tiré le frein à main à cette époque ?**

*Nous l'avions fait. Les différents présidents de partis se sont ensuite téléphoné. Et Écolo a menacé de ne plus approuver aucune décision gouvernementale si le texte ne passait pas.*

**Quels sont les grands changements ?**

*La question des délais de rigueur en matière d'octroi de permis était inacceptable pour le demandeur. Avec Philippe Henry, en cas de délais non respectés, le permis était refusé. Vu les 32 000 demandes annuelles, il était difficile d'envisager des milliers de refus simplement parce que l'administration n'a pas eu le temps de traiter le dossier. Cela aurait généré de gros problèmes sur le terrain. Nous avons modifié cela. La décision est dorénavant garantie. Le fonctionnaire délégué reprend du pouvoir dans notre version. Pour le reste, les procédures en matière de site à réaménager étaient trop compliquées et trop chères, la zone agricole est mieux protégée par rapport à l'éolien et il est désormais possible de mener des projets de manière pluri-communale. Notons aussi la suppression de la*

*déclaration urbanistique préalable et l'allègement des enquêtes publiques.*

**Le CoDT a été révisé à 68 %. Vous n'y avez pas été de main morte...**

*On a eu quarante-cinq réunions sur le sujet. Il y a eu des modifications mineures et des plus importantes. Et, parfois, des modifications importantes, comme les périmètres U, ont des conséquences sur une série d'articles. Mais ce pourcentage ne représente rien et il ne faut pas s'y attarder.*

**Vous avez modifié les outils permettant de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la densité. Une nécessité ?**

*Les périmètres U étaient inapplicables et n'auraient jamais atteint leurs objectifs. Ils n'auraient même jamais vu le jour, à mon avis. Nous aurions eu le même débat que pour l'éolien.*

**Quels sont les outils que vous allez développer pour lutter contre l'étalement urbain ?**

*Il s'agit principalement de la zone d'enjeu régional (ZER) et de la zone d'enjeu communal (ZEC). Cette dernière remplacera le périmètre U. Toutes les deux pourront entraîner une modification du plan de secteur en un an. Pour la ZEC, la commune déterminera son périmètre, selon une série de critères. Cela gommara tout ce qui existait auparavant (PCA, plan de secteur, etc.). Une nouvelle couleur sera introduite au plan de secteur. Et les communes pourront ensuite décider si elles souhaitent la mettre en œuvre.*

**Ne faudrait-il pas des incitants ou des sanctions pour encourager les communes à densifier leur centre urbain ?**

*Le premier incitant est la facilité. Les investissements privés existent. Ce qui freine aujourd'hui, c'est la longueur des procédures. Une commune a intérêt à développer les parcelles qui sont les plus faciles à mettre en œuvre, en centre-ville. Si on donne les*

*outils aux communes, pourquoi s'en priveraient-elles ?*

**Quelles grandes évolutions va apporter ce CoDT, selon vous ?**

*Il répondra mieux à la demande en matière de logement et de développement économique. Nous allons essayer de contenir ce développement immobilier et économique dans les 10 % du territoire wallon qui est bâti. Nous avons répertorié plusieurs milliers d'hectares qui sont en friche et qui pourraient être bâtis. L'objectif est de vraiment concentrer le développement dans ces zones. Il y a un intérêt à réhabiliter ces chancres. De plus, cela permet de répondre à la demande sans toucher à des zones plus sensibles.*

**L'entrée en vigueur du CoDT a été reportée au 1<sup>er</sup> octobre. Ce délai peut-il être tenu ?**

*C'est peut-être un peu juste, cela dépendra du Parlement. Des groupes de travail parlementaires se penchent déjà dessus. La seconde lecture est prévue vers le 25 mars. Le décret passera au Parlement début juin. Après, on laissera les parlementaires prendre le temps qu'il faudra pour examiner le texte. Si une modification est acceptée, on prendra aussi le temps d'en mesurer les conséquences à travers tout le texte. Nous ne reproduirons plus les mêmes erreurs. J'ai le temps en tout cas.*

**Quid de l'exécution sur le terrain ?**

*Les conseillers en aménagement du territoire et les fonctionnaires délégués ont été associés aux discussions depuis quatre mois. Des formations sont prévues. Un de mes collaborateurs est en train de concevoir une plateforme d'e-learning qui sera l'outil de référence en matière de formation. Je ne souhaite pas que chaque secteur sélectionne les points qui l'intéresse et communique ensuite sur ces questions. Je veux que tout le monde ait accès à la même information.*

> X. A.

L'idée de rouler partout à 30 km/h, à l'exception des voies de transit, est à l'étude

# Toute une commune en zone 30, est-ce réaliste ?

Des communes étudient la possibilité de mettre tout leur territoire en zone 30. C'est notamment le cas de Rixensart et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Il s'agit principalement d'une question de sécurité routière. Aucune commune wallonne n'a encore franchi le pas, malgré le lancement de la démarche Ville 30.

## « Les avantages sont nombreux »

### > Quels sont les avantages de mettre une ville ou un centre-ville en zone 30 ?

Le principal est lié à l'aspect sécurité routière. Les impacts du choc à 30 km/h ou à 50 km/h sont évidemment différents. Pour rappel, à 30 km/h il faut 13 mètres pour arrêter une voiture alors qu'à 50 km/h l'automobiliste aura parcouru 14 mètres avant même d'avoir commencé à freiner.

### > D'autres avantages ?

La convivialité de l'espace public et le bruit sont d'autres éléments. À 30 km/h, le trafic est aussi fluidifié et la vitesse moyenne peut être augmentée. Enfin, il y a une nette différence pour les modes doux, qui circulent d'une manière plus relax.

### > Quelles villes sont déjà partantes ?

Certaines sont en réflexion sur le sujet,

mais nous n'avons encore aucun cas de Ville 30 en Wallonie. Des expériences pourraient toutefois se concrétiser d'ici peu.

### > Quelles sont les réticences des pouvoirs politiques ?

Elles sont variées. La première crainte est que la mesure soit impopulaire. La perception d'une mesure de la part d'un politique est parfois différente de celle de la population. Car des études ont montré que 60 % des gens sont favorables aux zones 30.

### > Les zones 30 se multiplient dans les communes. Ce n'est pas la meilleure solution selon vous...

Oui, nous pensons en effet qu'il serait alors plus opportun de mettre toute la commune à 30 km/h. Une limitation est d'autant mieux appliquée qu'elle est la norme. Par contre, nous reconnaissons que certains tronçons ont une fonction de transit.

### > Peu d'automobilistes semblent toutefois respecter ces zones 30. Comment accompagner cette mesure ?

Par davantage de répression policière dans un premier temps. Généraliser cette mesure peut être intéressant car, actuellement, elle n'est d'application que dans des zones limitées. L'automobiliste se dit alors que ce n'est pas nécessaire de respecter les 30 km/h.

## Nous étudions cette piste »

### > Ottignies-Louvain-la-Neuve a inscrit dans sa déclaration de politique générale qu'elle allait étudier la possibilité de mettre toute la commune en zone 30. Pourquoi ce choix ?

À ce stade, il ne s'agit que d'une piste que nous étudions. L'a priori de départ est positif. Mais de nombreux éléments entrent en considération. Une actualisation du plan de mobilité a été lancée : elle inclut une étude de faisabilité par rapport au fait de mettre toute la commune en zone 30. Car si on va dans cette direction, il faut y aller à fond et c'est tout le territoire qui doit être limité à 30 km/h.

### > Quels seraient selon vous les avantages pour Ottignies ?

Ils sont nombreux : une meilleure convivialité, la possibilité de traverser la rue tranquillement, une diminution du bruit, une meilleure sécurité pour les cyclistes, etc.

### > Et dans l'autre sens, les freins ?

Ils sont nombreux aussi ! La question principale est de savoir s'il faut multiplier les zones 30 ou modifier les règlements en vigueur pour que toute l'agglomération soit limitée à 30 km/h. Après, il faut réfléchir si cela implique davantage de mobilier urbain, quelles voiries seront exemptées de cette limitation, si l'efficacité est toujours aussi haute pour les automobilistes sur un territoire aussi important, combien cela coûte, etc. Bref, nous sommes ouverts mais pas à n'importe quel prix.

### > Qu'est-ce qui pourrait vous convaincre ?

À la base, cela me paraît une bonne idée. Mais toutes les bonnes idées ne sont pas bonnes à concrétiser me disent souvent certains amis (sourire).

### > Propos recueillis par Xavier Attout



Pierre Courbe est chargé de Mobilité à Inter-Environnement Wallonie



David da Câmara Gomes est échevin de la Mobilité à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Souvent désertés, ces espaces sont un levier important pour les centres-villes

# Pourquoi personne n'habite au-dessus des commerces

Les étages des commerces sont trop peu souvent aménagés dans les villes du Brabant wallon. Des exemples démontrent pourtant le profit qui pourrait être tiré d'un travail sur cette question. À Wavre par exemple, deux cents logements supplémentaires pourraient être aménagés, dynamisant toute la vie du quartier.

Les badauds qui se baladent dans les rues commerçantes de Wavre, Nivelles, Braine-l'Alleud ou même Tubize lèvent rarement les yeux, attirés bien évidemment par les éclats scintillants des vitrines. Un enjeu important de l'aménagement des centres-villes se joue pourtant au-dessus de leur tête : l'occupation des étages des commerces. Désertés le plus souvent, ils sont un élément capital de dynamisation de ces quartiers. Un Midi de l'urbanisme s'est intéressé à cette question fin janvier, à Wavre.

Une conclusion : il est possible, à condition de développer une politique ambitieuse, de mettre fin à cette situation. Plusieurs exemples bruxellois le démontrent. « Nous avons travaillé sur cette question pour améliorer une situation compliquée, détaille Catherine de Zuttere, juriste et urbaniste au Centre d'Études et de Recherches Urbaines. Il s'agissait de mettre en place une vraie stratégie de revitalisation urbaine dans le centre historique de Bruxelles, à Laeken et ensuite pour toute la Région bruxelloise. Dans certaines rues, on atteint même des proportions de 50 % d'étages de commerces vides. »

Les causes sont identifiées : un exode urbain, une location de l'entièreté de l'immeuble et non pas une location fragmentée et une absence d'accès séparé aux étages. Il est donc nécessaire de travailler sur différents axes pour améliorer la situation. Car maintenir ces logements inoccupés entraîne une dépréciation du quartier, une absence de contrôle social

et une généralisation de l'insalubrité. Faire évoluer les choses est donc un billard à plusieurs bandes. « Il est nécessaire de mettre en place une stratégie positive d'accompagnement et de travailler avec tous les acteurs, poursuit Catherine de Zuttere. La mise en place d'outils incitatifs (expliquer comment créer un accès séparé, les primes, etc.) et coercitifs (taxe et amende, adaptation des règles d'urbanisme) est importante. Nous avons en tout cas obtenu des résultats probants. »

## L'idée est de ramener des habitants en ville

En Brabant wallon, Wavre pourrait être un laboratoire sur le sujet. Ses artères commerciales sont en souffrance. Et la dizaine de propriétaires qui ont investi dans l'immobilier du centre-ville n'ont jamais vraiment songé à louer les étages situés au-dessus des commerces. Pour une raison bien simple le plus souvent : aucun accès séparé n'est aménagé. « Or, il s'agirait pourtant d'une possibilité de rentrées supplémentaires pour les propriétaires via le loyer, estime Émile Delvaux, président de l'Association des Commerçants de Wavre. Seule une poignée d'immeubles ont des logements aux étages. Il s'agit le plus souvent d'un débarras pour la marchandise. Or, dans certains cas, les possibilités existent. Notamment via un accès par l'arrière des bâtiments. Il y aurait la possibilité d'offrir un logement pour plus de 200 habitants. De plus, il s'agirait de gens qui feraient leurs courses à Wavre et participeraient à

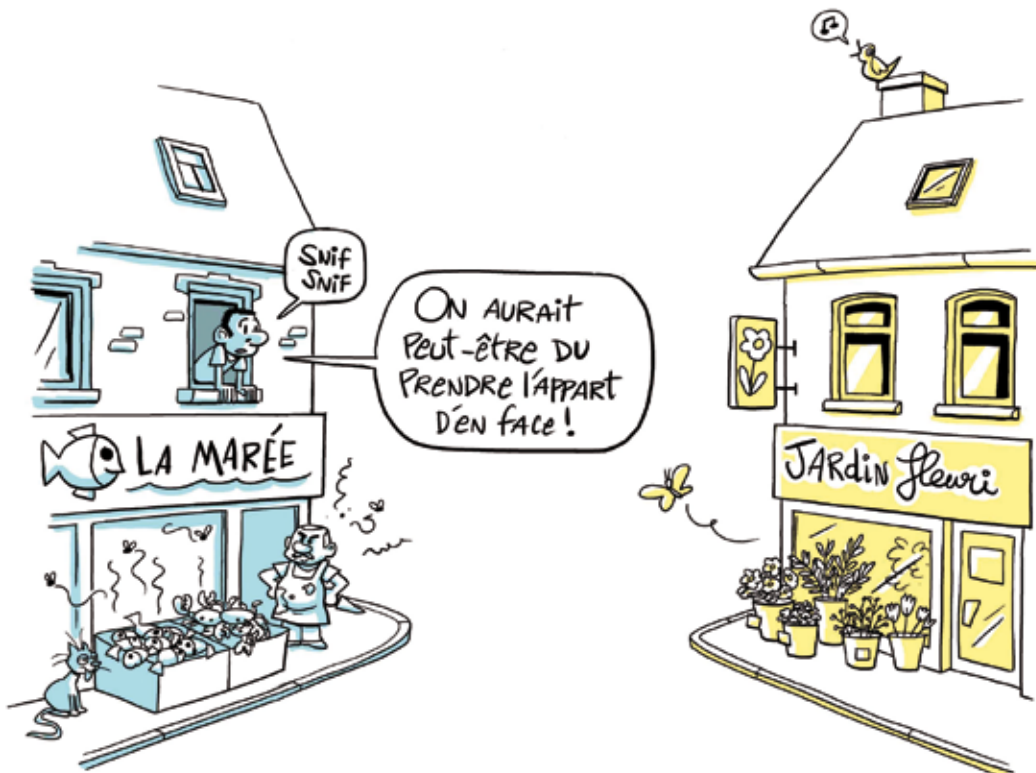
son animation. Les bénéfices seraient donc multiples. »

## Créer un accès aux étages est compliqué

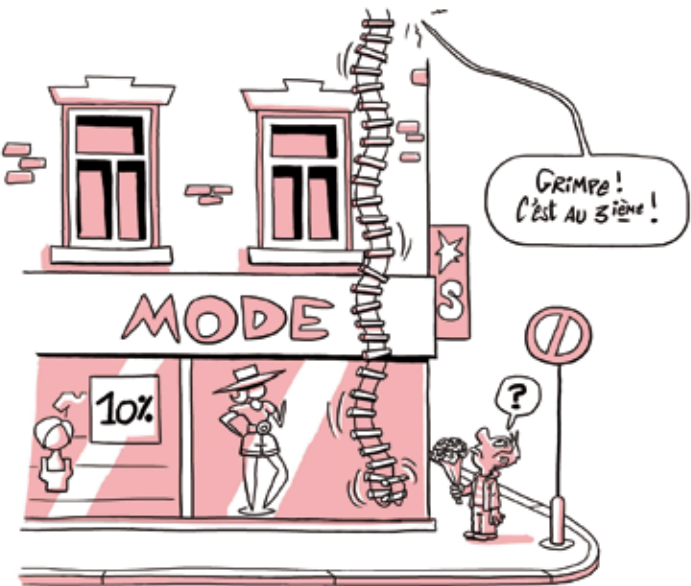
Les possibilités de créer des accès aux étages sont nombreuses, même si elles sont souvent compliquées. Cela passe par un réaménagement complet de la façade ou par une réduction de la largeur de la façade pour créer un escalier aux étages. Des idées plus surprenantes ont également fusé, tel qu'un ascenseur/escalier installé sur le trottoir et qui permettrait de rejoindre les étages par l'extérieur. « Mais on est alors sur le domaine public, ce qui est interdit », précise François de Montlivault, président de l'Association des Architectes du Brabant wallon. Ou encore un accès par l'arrière des bâtiments. « La longueur des vitrines a une valeur économique importante, poursuit François de Montlivault. Mais des solutions sont possibles. »

Les autorités wavriennes se disent ouvertes à une sensibilisation de la population sur la question. Une posture qu'elles adoptent depuis vingt ans mais qui pourrait enfin évoluer. Un schéma de développement commercial devrait aboutir dans les prochaines semaines. Il définira la politique commerciale de la ville à l'avenir. Et un chapitre serait consacré à la question des étages de commerces. « Ce sera compliqué mais on compte s'y atteler », note la bourgmestre faisant fonction, en charge du Commerce, Françoise Pigeolet.

> **Xavier Attout**



Qui veut HABITER AU DESSUS DE MON COMMERCE?



Le photographe Christophe Gillot a suivi le quotidien d'agriculteurs de Genappe

# Plongée dans une ferme pas comme les autres

Le Waterlooïtois Christophe Gillot vient de publier un livre de photographies s'intéressant aux pratiques et au quotidien de la Ferme de la Baillerie, située à Genappe. Une petite coopérative qui travaille de manière autonome, durable et écologique et évite de se soumettre aux diktats de l'industrie agro-alimentaire.

**L**es terres agricoles sont soumises à rudes pressions actuellement. Au niveau foncier tout d'abord, les exploitations devant lutter face à l'urbanisation croissante. Au niveau des prix ensuite, où la valeur de la terre ne cesse de grimper, diminuant les possibilités de reprises familiales. Une situation qui a poussé le photographe waterlootois Christophe Gillot à s'intéresser au devenir de ces fermes. « *La tendance actuelle va vers des exploitations spécialisées aux pratiques intensives*, explique-t-il. *Dans ce contexte, il devient très difficile de survivre pour une petite exploitation. Ce constat m'a poussé à m'intéresser au mode de fonctionnement de l'agriculture en Belgique et, de fil en aiguille, à*

*me demander si d'autres modèles étaient viables. C'est ainsi que j'ai rencontré Christophe, Johanne, Sylvain et Simon. Ce livre décrit le fonctionnement de cette jeune coopérative à échelle humaine et met en lumière les protagonistes de cette histoire, qui tels d'irréductibles Gaulois, refusent de se soumettre aux diktats de l'industrie agro-alimentaire.* »

Christophe Gillot a suivi pendant plus d'un an, de mars 2013 à mars 2014, le quotidien de la Ferme de la Baillerie, située à Bousval (Genappe). Elle est spécialisée dans un élevage de chèvres où l'on fabrique et vend le fromage de manière autonome, durable et écologique. « *Elle est en phase avec les préoccupations écologiques et économiques d'aujourd'hui,*

*poursuit le photographe. Elle ne travaille pas de manière intensive mais privilégie les circuits courts, elle ne dépend pas d'emprunt bancaire et ne vend pas ses produits dans la grande distribution.* »

Le photographe cherchait depuis quelque temps un projet au long cours. Il l'a trouvé en tentant d'immortaliser les aventures de ces agriculteurs. Il en est ressorti un livre de qualité, mêlant portraits et paysages.

> **Xavier Attout**

L'ouvrage est disponible auprès du photographe (0474 498 188 ou mail@christophegillot.be) ou dans les librairies Graffiti à Waterloo et Agora à Louvain-la-Neuve



Les prix sont en recul pour la première fois depuis très longtemps

# L'immobilier brabançon semble avoir atteint un palier

Le constat est le même pour les maisons (- 2%), les villas (- 8%) ou les appartements (-1,7 %) : les prix de 2014 sont à la baisse par rapport à 2013. La flambée des prix connue lors de la dernière décennie ne pouvait perdurer indéfiniment. Un nouveau recul des prix est attendu en 2015.

L'immobilier en Brabant wallon est en recul pour la première fois depuis longtemps. Même les notaires locaux ne se souvenaient plus de la dernière année baissière. Preuve que le marché a connu un tournant en 2014. Le nombre de transactions est stable (+ 0,5 %), par rapport à 2013. Les prix ont par contre flanché : le prix moyen d'une maison a diminué de 2 % ; celui d'un appartement de 1,7 % et celui des villas de 8,3 %. Le prix moyen au m<sup>2</sup> d'un terrain à bâtir est par contre à la hausse (+ 0,7 %). Bref, on est loin, très loin des augmentations de 8 à 10 % relevées lors de la dernière décennie. « Tant en matière de prix que d'activité immobilière, le Brabant wallon paraît avoir atteint un palier après avoir vu son indice d'activité augmenter de 14 % depuis 2009, fait remarquer Me Emmanuel Estienne, notaire à Genappe. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la crise économique, l'anticipation des effets des mesures gouvernementales adoptées fin 2014 et qui se feront sentir en 2015, ou encore le fait qu'en Brabant

wallon il était inévitable qu'après avoir augmenté de manière exponentielle et « insolente » pendant 15 ans, les prix observent un temps d'arrêt. Les revenus des candidats acquéreurs ne peuvent suivre sans fin cette progression des prix. »

Concernant les maisons, le prix moyen s'élève à 290 775 euros. Les prix sont en baisse dans dix communes sur vingt-quatre (données insuffisantes pour Chaumont-Gistoux, Walhain et Incourt).

Pour les appartements, le prix moyen est de 202 513 euros. Le recul du prix des appartements est surtout marqué dans les appartements deux et trois chambres. Le prix moyen d'un appartement à Waterloo s'élève à 250 000 euros pour 160 000 euros à Tubize. « Dans certains cas, le prix d'un appartement est aujourd'hui égal ou supérieur à celui d'une maison, lance Me Estienne. Il n'est plus possible de vendre sa maison, d'acheter un appartement et de disposer encore d'un bas de laine pour vivre confortablement. La hausse des prix a supprimé cette marge supplémentaire. »

> **Xavier Attout**

## La folie des terres agricoles

Nous l'avons déjà écrit dans Espace-vie, les terres agricoles connaissent une flambée de prix en Wallonie. Une hausse liée à la spéculation et au fait qu'il s'agisse d'une valeur refuge. Les notaires brabançons ont souhaité insister sur cette situation. « Il y a de plus en plus d'investisseurs sur le marché, fait remarquer Me Nicolas Lambert, notaire à Braine-le-Château. Les prix grimpent parfois jusqu'à 80 000 euros/ha, ce qui est ahurissant puisque ces terres valaient il y a peu 15 000 euros ha. » Et Me Olivier Jamar, notaire à Chaumont-Gistoux d'ajouter : « Nous assistons actuellement à une grande mutation des exploitations agricoles. Je me pose beaucoup de questions quant à l'avenir des exploitations familiales car la transmission devient de moins en moins aisée. » Pour Me Laetitia Hayez (Orp-Jauche), les articles de presse de ces derniers mois ont joué un rôle non négligeable. « Les gens mettent un tiers du montant en plus car ils ont lu que cela pouvait rapporter gros. Il y a vraiment un côté irrationnel. » Ce qui les pousse à investir : l'idée que l'affectation de la zone pourrait changer, l'augmentation des exploitations au niveau mondial ou encore l'idée qu'il s'agit d'un produit d'investissement. « Il ne faut pas oublier une autre évolution : la transformation des exploitations en entreprise agricole, précise Me Jean-Paul Mignon, notaire à Ittre. L'investisseur laisse le fermier sur ses terres mais, en les rachetant, l'oblige à avoir un certain rendement. C'est de plus en plus courant et c'est dangereux pour l'agriculture. »

## Un revenu cadastral bien bas

C'est une caractéristique du Brabant wallon, qui contrebalance quelque peu les prix de l'immobilier qui sévissent dans la province : la majorité des biens possèdent un revenu cadastral inférieur à 745 euros. De quoi permettre aux acquéreurs d'économiser 6,5 % sur le prix d'achat de leur maison. La proportion d'immeubles acquis en 2014 avec des réductions de droits d'enregistrement s'élève à 72 % à Rebecq, 60 % à Jodoigne et Tubize, 42 % à Court-Saint-Étienne ou encore 30 % à Nivelles. Alors que la proportion est plus faible dans le centre : 17 % à Wavre et 15 % à Braine-l'Alleud. « Le pourcentage d'immeubles susceptibles de permettre de bénéficier de la réduction des droits d'enregistrement diminue d'année en année, explique Me Estienne. C'est la conséquence non pas d'une révision des revenus cadastraux de base à la hausse, mais l'effet du renouvellement du parc immobilier. »

# Tous au Théâtre... ou pas

L'objectif du programme « Spectacle à l'École » est de permettre aux jeunes d'assister à des spectacles de qualité dans le cadre scolaire, afin de concourir à leur éducation artistique et citoyenne. Cependant, force est de constater que cet objectif n'est que partiellement atteint.

**E**n Fédération Wallonie-Bruxelles, seul un enfant sur quatre va au théâtre scolaire. Les raisons en sont variées, mais les deux principales sont les limites budgétaires du programme « *Spectacle à l'École* » et le coût du transport vers les salles de spectacles, qui a tendance à augmenter. Anaïs Pétry, comédienne, explique qu'il y a un vrai problème de mobilité pour les écoles. Car le coût du transport en bus est souvent plus élevé que le prix de la place de spectacle.

## Les compagnies sur la route

Il est difficile d'agir sur les données financières. Par contre, il est possible de réfléchir à ce déplacement qui pose problème. Dimitri Joukovski, régisseur, souligne que certaines compagnies de Théâtre Jeune Public sont itinérantes et se déplacent de villes en villages pour aller à la rencontre des jeunes spectateurs : « *Au plus un spectacle est autonome, au plus il a de chances de tourner. Le premier achat pour une compagnie qui débute, c'est donc une camionnette ! Elle est indispensable pour transporter le matériel.* »

Cette itinérance exige une logistique importante. Marie Kersten, costumière et scénographe, décrit tous les paramètres auxquels il faut penser lors de la création d'une scénographie destinée à être montée et démontée presque quotidiennement. Il faut penser à la taille de la camionnette ou de la voiture, au budget, au temps de montage et de démontage, à la manière dont on peut replier, emboîter les décors pour gagner de la place, etc.

Certaines compagnies relèvent le défi d'être « autonomes ». C'est-à-dire

qu'elles essaient de créer des spectacles qui ne nécessitent pas une infrastructure d'accueil, ce qui permet de jouer directement dans les écoles. C'est très difficile de réussir ce pari. Car, même un spectacle léger nécessite généralement un minimum : gradin pour installer les enfants, éclairage du plateau de jeu, sonorisation, occultation de la salle, etc.

Laetitia Salsano et Maud Lefèbre, comédiennes, soulignent que cette démarche est très intéressante pour proposer un spectacle aux écoles qui ne peuvent se déplacer, mais qu'il est important que les enfants continuent à se rendre dans les lieux culturels. De plus, la création artistique exige un minimum de liberté, un décor ne peut pas toujours entrer dans deux valises et demie.

## Les élèves en roller ?

Toutes les écoles ne sont pas égales face à une sortie au théâtre. Les écoles à proximité des lieux culturels (théâtre, centre culturel, etc.) sont favorisées car elles peuvent se rendre à pied à la représentation. Sont favorisées également celles dont la commune met un bus à disposition. Certaines, plus rares, se déplacent à vélo, mais cela nécessite que chaque élève dispose d'un vélo et que le parcours soit suffisamment sécurisé. Les autres écoles dépendent des horaires des transports en commun. La solution pour beaucoup est donc de louer un bus.

Une autre solution serait d'éviter au maximum les trajets trop longs nécessitant la location d'un bus. Titane Gervers, animatrice au Centre culturel du

Brabant wallon, cherche régulièrement des lieux « hors normes » pour organiser des représentations : « *J'essaie de trouver une salle dans la commune ou dans l'école, qui peut convenir pour accueillir un spectacle de qualité, autonome ou léger. Certaines troupes ont leur propre*

Marie Kersten, scénographe



éclairage, leur sonorisation, leur rideau/décor et parfois leur gradin. Ces spectacles rendent, dans ces salles, toute l'ambiance du théâtre. C'est souvent plus compliqué pour les jeunes compagnies avec peu d'argent, qui ne possèdent pas leur propre matériel et qui doivent se limiter à jouer dans des salles équipées ».

### Ottokar = bus ?

Vous commencez à comprendre pourquoi l'opération de valorisation du Théâtre Jeune Public s'appelle Ottokar ? D'une part, ce nom évoque l'itinérance des compagnies et le déplacement des publics scolaires et familiaux, amenés à se rencontrer dans les lieux de spectacle. D'autre part, elle renvoie à l'itinérance de l'opération qui, depuis 2009, a déjà pris quartier dans les régions de Namur, Verviers, Ath, La Louvière et Liège.

Pour cette sixième édition, en Brabant wallon, les organisateurs souhaitent remettre cette question de déplacement et d'accès au spectacle en évidence et invitent le public à réfléchir à son parcours pour arriver au spectacle. Ils ont

donc conçu des pictogrammes qui enrichissent l'agenda des activités du Journal Ottokar comme autant d'invitations à se déplacer différemment ou à prendre part à des animations et jeux autour de la mobilité. De plus, pas moins de six compagnies de théâtre professionnelles se sont associées pour créer un théâtre itinérant qui proposera un aperçu du Théâtre Jeune Public dans des lieux de vie du Brabant wallon.

> **Stéphanie Heinrichs**

[www.ottokar-bw.be](http://www.ottokar-bw.be)

## Le Bus Ottokar : Un théâtre itinérant

Vous aurez l'occasion de voir ce drôle de bus sur le parking d'un supermarché, sur la place d'un village ou encore au coin d'une rue et de découvrir trois des six petits spectacles créés par le Tof Théâtre, le Théâtre des 4 Mains, Les Royales Marionnettes, Roultabi Productions, Une Compagnie et Les Pieds dans le Vent pour vous donner un avant-goût de ce qu'on l'on peut découvrir au Théâtre Jeune Public. « On est très excités parce qu'on va créer quelque chose de neuf, confie Didier Balsaux, des Royales Marionnettes. On va pouvoir tester des choses qu'on n'a pas encore faites. Et notre forme pourra vraiment se jouer sur un terrain pour lequel elle est prévue, c'est-à-dire dans l'espace public. Et puis, ce projet rassemble plusieurs genres artistiques. Qu'il y ait de la diversité et de la variété, c'est très bien. »

Les six compagnies ont décidé d'aménager le camion prêté par le Tof Théâtre et de confier son habillage à Marie Kersten, costumière et scénographe brabançonne. Sa mission : travailler sur l'extérieur du véhicule pour transformer un vieux camion en objet attrayant, qui suggère déjà de loin qu'il se passe quelque chose. « J'aime travailler les couleurs et les tissus. À l'extérieur, j'aimerais rendre cet objet un peu théâtral pour susciter la curiosité des gens dans la rue. Après, c'est le travail des comédiens de les faire entrer dans le monde de l'imaginaire », précise celle qui a collé une multitude de coupons de tissus colorés sur des panneaux eux-mêmes fixés sur une structure en bois.

Alors que l'équipe s'active pour terminer le relookage du camion à quelques jours du départ, Michel Van Brussel, qui conduira le camion au cours de son périple, insiste sur un point technique qui a son importance : « Attention, n'oubliez pas qu'il s'agit d'un semi-remorque et que la cabine peut se retrouver perpendiculaire à la remorque... » Il serait effectivement dommage qu'une rotation endommage la jolie carapace colorée conçue par Marie !

> **C. Du.**



## Une carrière au service du Théâtre Jeune Public

# Titane et le monde du spectacle, un amour infini

En 1979, Anne Gevers est engagée par la Maison de la culture de Wavre pour s'occuper du Théâtre Jeune Public. Celle que tout ce petit monde connaît sous le nom de Titane partira bientôt à la retraite, mais laissera derrière elle une image d'indélébile jeunesse.



### « Poursuite, le carnet du jeune spectateur »

Les 12 000 enfants d'écoles primaires qui se rendront au théâtre en mars 2015 dans le cadre d'Ottokar<sup>VI</sup>, découvriront *Poursuite, le carnet du jeune spectateur*. Cet ouvrage de 32 pages, illustré par le collectif Cuistax, propose à l'enfant de poursuivre à l'école ou à la maison la réflexion, après une représentation théâtrale. Au travers d'un parcours ludique et créatif, le jeune spectateur découvre les différents éléments qui composent une œuvre, se questionne sur les émotions qui l'ont traversé et sur le sens d'assister à un spectacle vivant.

> C. Du.

Depuis 35 ans, Titane assiste aux Rencontres du Théâtre Jeune Public. Dans le désordre, elle les a connues à Liège, Tournai, Luxembourg, Ottignies-Louvain-la-Neuve, avant qu'elles ne s'ancrent à Huy. L'objectif de ces Rencontres est de présenter aux acheteurs potentiels, programmateurs professionnels et enseignants, ainsi qu'à la presse, les nouveaux spectacles de théâtre et de danse Jeune Public bénéficiant de l'aide à la diffusion dans le cadre du dispositif « Spectacle à l'École ». Un jury nommé par la Commission de concertation du Théâtre à l'École émet des avis et attribue prix et mentions pour les qualités particulières de certaines créations.

« Aujourd'hui, il y a un grand choix de spectacles de qualité, confie l'animatrice qui a rejoint le Centre culturel du Brabant wallon dès sa création. Je propose les spectacles aux communes ou aux écoles qui ne se rendent pas dans les salles des centres culturels locaux. Quand j'aime un spectacle, je cherche un lieu où le diffuser ou une école à laquelle il conviendrait. Parfois, cela part de l'école, parfois d'un lieu dans lequel plusieurs écoles pourraient venir. Je contacte les directeurs d'écoles, dans le fondamental, ou les profs de français, dans le secondaire, mais ça ne va pas de soi. Quand je veux vraiment programmer un spectacle, j'essaye, je ne renonce pas vite. Je suis toujours triste quand je ne peux pas faire tourner un spectacle de qualité, par manque de salle, d'élèves ou de moyens financiers. »

Ce sont près de 90 représentations d'une quinzaine de spectacles qui sont actuellement programmées chaque année,

avec ou sans les centres culturels locaux. Depuis le début de la carrière de Titane, certainement 150 000 jeunes ont été touchés par la magie du théâtre dans le cadre scolaire.

« J'adorais les classes théâtre qui remplaçaient les classes vertes, où les enfants présentaient devant d'autres classes les spectacles qu'ils avaient montés avec des comédiens professionnels. Il se passait vraiment quelque chose autour du théâtre ! »

### Le théâtre au programme

Au fil du temps, l'animatrice a vu les choses évoluer. « Quand j'ai commencé, les enseignants amenaient les enfants au théâtre et me les laissaient pour aller au bistro. À cette époque, ce n'était pas difficile de faire venir les écoles. Aujourd'hui, il y a le problème du transport, et devoir demander de l'argent aux parents ne plaît pas aux directeurs. Avant, certaines communes disposaient de bus pour amener les enfants au spectacle. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. »

Un souhait de celle qui quittera prochainement ses fonctions ? « Qu'aller au théâtre fasse partie intégrante du programme scolaire. »

> Caroline Dunski

www.ottokar-bw.be  
www.ccbw.be



# agenda 3/15

## épinglé pour vous...

### Jusqu'au 15/3, à Jodoigne / exposition Up !Design

Un jouet devient lampe, de la pellicule photo se transforme en vase et du charbon en bijou, c'est la magie de l'upcycling ! L'exposition Up !Design présente une sélection de créations d'une dizaine d'artistes éco-designers choisis par le Collectif Kalbut DSGN pour leurs univers singuliers et leur vision de l'upcycling.

010 81 15 15 - [www.culturejodoigne.be](http://www.culturejodoigne.be)

### ma 10/3, à Louvain-la-Neuve / cinéma Moloch

Le film (VO st Fr), d'Alexandre Sokourov, constitue une plongée dans l'intimité fictive du couple Adolf Hitler-Eva Braun et de leurs invités dans le « nid d'aigle » du Führer, dans les Alpes bavaroises. Une surprenante méditation par laquelle la volonté de puissance se confronte à l'aspect dérisoire de la condition humaine.

010 24 33 33 - [www.poleculturel.be](http://www.poleculturel.be)

### me 11/3 à 15h, à Nivelles / conte L'heure du conte

Petits et grands, graines de lecteurs, mangeurs de mots, dompteurs de pages... les enfants de 2 à 8 ans accompagnés d'un adulte, sont invités pour partager contes et histoires avec l'animatrice de la bibliothèque.

067 89 26 30 - [www.bibliotheque-nivelles.be](http://www.bibliotheque-nivelles.be)

### je 12/3 à 12h15, à Waterloo / musique Cosmopolitan Duo

Fondé par Camille Babut du Marès et Maiko Inoue, le Cosmopolitan Duo puise son inspiration dans le parcours et les personnalités hétéroclites de ses deux membres. La violoniste belge et la pianiste japonaise proposent un répertoire empreint de sensibilité et traversant les siècles, sans oublier les œuvres contemporaines.

02 354 47 66 - [www.centre-culturel-waterloo.be](http://www.centre-culturel-waterloo.be)

### je 12/3 à 20h30, à Rixensart / théâtre Un homme debout

Jean-Marc Mahy entre à l'âge de 17 ans en prison. Il y passera près de 20 ans. Aujourd'hui, il choisit de témoigner pour que la jeunesse ne connaisse jamais son expérience, et pour que des ex-détenus s'en sortent une fois « sortis »... Sur scène avec le comédien Stéphane Pirard jouant son rôle, il raconte l'histoire véridique d'un homme luttant pour sa (sur)vie, qui est aussi un hymne à l'espoir, au dialogue, au courage.

02 653 88 28 - [www.ccrixensart.be](http://www.ccrixensart.be)

### sa 21 et di 22/03, à Court-Saint-Étienne / arts plastiques 7e parcours d'artistes

Chaque artiste participant ouvre sa maison ou son atelier au public et expose ses réalisations. Les artistes n'habitant pas la commune sont accueillis chez des habitants. Et, les visiteurs arpentent les quatre coins de Court-Saint-

Étienne pour admirer et dénicher de nouvelles pépites.

0491 44 35 50 - [www.maisonartistes.be](http://www.maisonartistes.be)

### du ve 13 au di 15/3, à Perwez / cinéma Vivre debout

Pour sa 7e édition, Vivre debout a mis la culture et les droits culturels au cœur de son festival de film social. Dix films choisis par l'équipe du festival dans une démarche d'éducation permanente, avec des débats, des animations, un coin lecture, mais aussi, des créations collectives tout au long du WE.

495 53 09 59 - [www.vivredebout.be](http://www.vivredebout.be)

### ve 27/3 à 19h30, à Court-Saint-Étienne / théâtre jeune public Dans l'Atelier et « Chantier Frigolite »

Soirée familiale dès 8 ans. Le Tof Théâtre vous propose un court spectacle déjanté, sorte de préambule après lequel nous invitons enfants et adultes à bricoler très sérieusement des marionnettes. Dix-huit folles minutes pour raconter les déboires d'une marionnette en cours de fabrication qui tentera tant bien que mal de s'achever elle-même... Dix-huit minutes durant lesquelles le personnage luttera avec les éléments, la matière, les objets et parfois même avec ses manipulateurs qu'il n'hésitera pas à tyranniser...

En plus, une animation de théâtre d'ombre : un projecteur, un vélo en papier ou une paire de rollers en carton et... vous ! Souvenir garanti !  
010 61 60 15 - [www.ottokar-bw.be](http://www.ottokar-bw.be)  
[reservation@ccbwb.be](mailto:reservation@ccbwb.be)

### di 29/3 à 15h, à Court-Saint-Étienne / théâtre jeune public Mange tes ronces !

Après-midi récréative dès 5 ans. L'histoire d'un gamin, Léopold, confié à sa terrifiante grand-mère, Mamie Ronce qui vit avec Moquette, son basset « qui déteste les enfants »... Encombré par la peur, réelle ou imaginaire, le chemin mènera pourtant vers une rencontre où la tendresse gagne du terrain sur les orties.

En plus, une animation de théâtre d'ombre : un projecteur, un vélo en papier ou une paire de rollers en carton et... vous ! Souvenir garanti !  
Boisson offerte aux cyclistes.  
010 61 60 15 - [www.ottokar-bw.be](http://www.ottokar-bw.be)  
[reservation@ccbwb.be](mailto:reservation@ccbwb.be)

**Cet agenda est absolument incomplet !  
Consultez nos articles et Culturebw.be,  
vitrine de la culture en Brabant wallon**



Culturebw.be

## INVITATION

Théâtre Jeune Public  
Partout en Brabant wallon

**OTTOKAR<sup>VI</sup>**  
Mars 2015

Durant plus d'un mois  
aux quatre coins du Brabant wallon,  
venez découvrir  
le Théâtre Jeune Public.

Au programme :

Plus de 180 représentations  
à voir en famille ou à l'école.

Un théâtre itinérant,  
le « Bus Ottokar »  
qui vous surprendra  
dans l'espace public.

Mais aussi, des animations,  
expositions, événements festifs,  
stages...

Plus d'infos : [www.ottokar-bw.be](http://www.ottokar-bw.be)

Une organisation des centres culturels de Braine-l'Alleud, Genappe, Ittre, Jodoigne, Nivelles, la vallée de la Néthen, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Waterloo et de l'Association Braine Culture et Columban Espace de Cultures. Avec l'asbl Article 27. Coordonné par le Centre culturel du Brabant wallon. À l'initiative de l'asbl OTTOKAR composée d'Asspropro, du CDWEJ et de la CTEJ



invitation

# midi de l'urbanisme

## Espace public : qui doit décider ?

- > **Pierre Vanderstraeten**,  
Urbaniste et enseignant à l'Université Catholique de Louvain
- > **Daniel Burnotte**,  
Administrateur au sein de Tr@me scrI
- > **Cédric Tumelaire**,  
Échevin de l'urbanisme de la commune de Waterloo
- > **Stéphanie Deneef (sous réserve)**  
Directrice du service travaux de la ville de Nivelles

Vendredi 20 mars 2015  
de 12h à 14h30

Centre culturel de Waterloo – Espace Bernier  
Rue François Libert, 28 – 1410 Waterloo



Les espaces publics, lieux librement et gratuitement accessibles à tous et aménagés à cette fin, sont des éléments clés de l'urbanisme contemporain. En effet, nombre de villes se sont lancées dans leur requalification que ce soit à des fins de valorisation de l'image de la ville ou d'amélioration du cadre de vie (ou dans une volonté de re-définir les espaces dédiés aux piétons, aux vélos, aux voitures...). Au plus proche de chez nous, il suffit de regarder les exemples de la rénovation de la Grand-Place de Nivelles ou du projet de place publique dans le centre-ville de Waterloo.

Depuis quelques années, les politiques urbanistiques laissent une place de choix à la participation citoyenne qui permet aux usagers et aux riverains de donner leur avis et de participer à l'élaboration d'un projet urbain.

Cette évolution répond aussi à une demande des citoyens eux-mêmes qui attendent de l'autorité locale et de son administration qu'elles se modernisent.

Dans le cas des espaces publics, les questions et revendications sont vastes : quelles places donner aux voitures, piétons, riverains, jeux de ballon, espaces de discussion, de passage, de partage... ?

**La participation citoyenne est-elle une des solutions pour s'assurer de la meilleure appropriation des lieux publics ?**

**Cet avis citoyen est-il réellement pris en compte dans l'élaboration des projets ou ne permet-il pas simplement de valider les envies de nos édiles ?**

**Comment inciter le citoyen à participer à l'élaboration de ces projets ?**

**Comment concilier les différents désirs d'usages de l'espace public ?**

Inscriptions obligatoires avant le 16 mars 2015

[m.urbanisme@ccbwb.be](mailto:m.urbanisme@ccbwb.be)

010 62 10 55

Tarif : 5 euros (sandwich et boissons compris)

